



Commune de Fillière

300 rue des Fleuries
Thorens-Glières
74570 FILLIÈRE
TEL. 04 50 22 82 32
accueil@commune-filliere.fr



■ Décision du Maire

N° 2026-02

Signature du marché public pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement du Centre-Bourg d'Aviernoz

LE MAIRE DE FILLIÈRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L2122-23 ;

Vu la délibération du Conseil municipal 2026-36 en date du 07 avril 2026 relative à la délégation du Conseil municipal à Monsieur le Maire et notamment le point n°4 « De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget » ;

Vu le marché public de travaux n°25.13004 pour l'aménagement du centre bourg d'Aviernoz ;

Vu le Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) dudit marché fixant les modalités et le délai d'affermissement des tranches optionnelles ;

Vu l'avenant n°1 qui prolonge la date limite d'affermissement ;

Considérant que les conditions techniques et financières pour déclencher l'exécution de la tranche optionnelle n°1 concernant la réalisation du parking sont réunies.

DECIDE

- **Article 1** : De signer l'acte de décision d'affermissement des 3 lots pour le marché de travaux pour l'aménagement du centre bourg d'Aviernoz.

- **Article 2** : De signifier le caractère exécutoire de la présente décision par l'accomplissement des formalités administratives réglementaires.

Fait à Fillière,
Le 30/04/2026

Le Maire,
Christian ANSELME

